

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 MARS 2021

Présents : Mmes POUVREAU, CROUTSCH, PRIEUX, BOULIER, BARILLET, BURKI, BLETTNER, CHALLINE, HIRTZBERGER, HARING

Mrs MILANO, NORROY, FRANTZ, ANDRE, BESSEJERARI, VACCANI, MAGNOLINI, KEFF, CROCENZO, LINTZ, METZINGER, CARDAIRE, BECQUER, ANTCZAK, ZIMMERMANN, DIDIER, NEUBERT, TOMC, NOCCHI, LIEVAIN, CORNILLE, DIETSCH, HIRSCH, POGGIOLINI, MUSIOL, BARTH, POIROT

Représentée par un suppléant

Mme LIENARD par M. COLTAT

Représentés par un pouvoir :

M. ZAMPETTI par M. MILANO

M. L'HERBEIL par M. NORROY

M. GRIVEL par M. FRANTZ

Mme PORCO GALLINA par Mme BLETTNER

Mme DESENCLOS par M. ANTCZAK

Mme KOCKEISEN par Mme CHALLINE

M. MENGHI par M. TOMC

Mme THUILLIEZ par M. CORNILLE

Excusés : Mme PASQUINI

Mrs BENALOUACHE, SCHAACK, FERRARELLI,

Absents : Mmes BERTOLINO FALCONETTI, ZAIM

Mrs BERNARD, BURLERAUX, SCHMITT, BERG, MOLINERIS, DEMANGE, AISSAOUI, DURAND, GENCO, PASQUER, JODEL, FALZI, NEZ, SCHWARTZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme CHALLINE a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Monsieur FRANTZ donne lecture des pouvoirs puis met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui obtient l'unanimité.



1/ Compte de gestion 2020

Le Président invite les membres du comité à se prononcer sur le compte de gestion établi pour l'exercice 2020 par Monsieur Eric PERNOT, receveur syndical.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte administratif 2020

Monsieur René METZINGER, 1^{er} Vice-président, soumet aux votes le compte administratif 2020 du SIRTOM après la présentation des grands équilibres financiers :

Résultats de clôture

Excédent d'investissement : **506 873.61 €**

Excédent de fonctionnement : **615 652.82 €**

- **Excédent global de l'exercice 2020 : 1 122 526.43 €**

La compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation des résultats 2020

Le Président propose d'affecter :

- En recette d'investissement reporté (001) la somme de 506 873.61 € correspondant à l'excédent d'investissement constaté
- En recette d'investissement, un excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de 265 652.82 €
- En recette de fonctionnement, un excédent de fonctionnement reporté (002) de 350 000.00 €

Cette proposition, soumise aux votes, obtient l'unanimité.

4/ Budget primitif 2021

Le Président cède la parole à Julien BESSEJERARI, Vice-Président délégué aux finances.
Les grands postes évoqués lors du débat d'orientation budgétaire sont présentés aux délégués.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES PRINCIPALES DÉPENSES 2021

- Le matériel roulant : tracteur, camionnette hayon, camions benne, merlo

TOTAL : 569 000€

- Les aménagements : algecos et locaux DMS déchèteries Homécourt et Trieux, garde-corps déchèterie Homécourt, plateforme et murs lego quai de transit, solde des travaux quai de transit

TOTAL : 250 028,05€

- Le matériel : bennes FMA, bornes à verre, bacs OM, bacs de tri, bornes huiles, compacteur, outillage, mobilier, matériel informatique

TOTAL : 357 644,90€

L'estimation d'une reprise en régie concernant le transport des déchets :

FOCUS SUR LES ECONOMIES A REALISER EN REGIE

- Sur les OM et OE : 780 rotations par an, facturées actuellement au prix unitaire de 187€ TTC et réalisables en régie au prix unitaire de 107€ TTC

- Sur le tri : 225 rotations par an, facturées actuellement au prix unitaire de 555€ TTC et réalisables en régie au prix unitaire de 437€ TTC

88 950€ d'économies éventuelles au total

(- 32% par rapport au coût actuel)

La différence de coût entre le transport des ordures ménagères et celui du tri est due à la distance jusqu'à l'exutoire : Malancourt la Montagne pour les OM et Epinal pour les sacs de tri.

LES PRINCIPALES DÉPENSES 2021

- L'acquisition des terrains pour le quai de transit : 1 18 000€
- Les logiciels : 5 000€
- Le remboursement du capital sur emprunts : 1 12 011,77€
- Les opérations d'ordre / Reprise de subventions : 5 086,77€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 416 771,49€
(DONT 506 072,95€ DE RAR)

LES PRINCIPALES RECETTES 2021

- L'excédent d'investissement 2020 : 506 873,61€
- Les excédents de fonctionnement capitalisés 2020 : 265 652,82€
- Les cessions de véhicules : 3 000€
- Le FCTVA : 74 781,55€
- Les opérations d'ordre / Amortissements : 497 139,33€
- L'emprunt d'équilibre : 69 324,18€

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

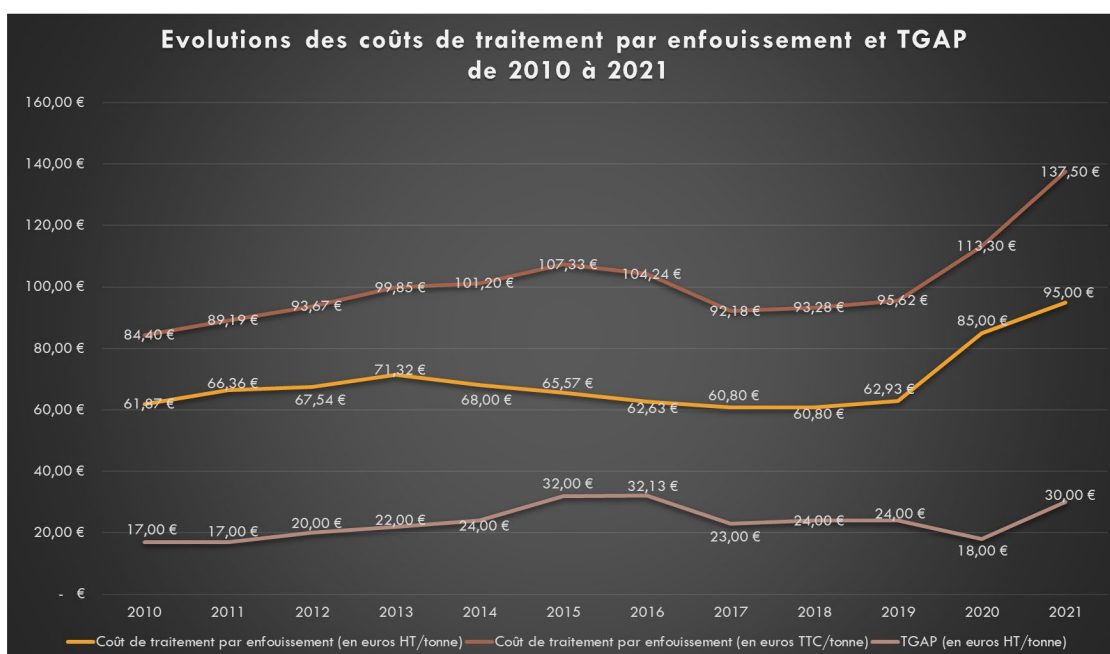
1 416 771,49€

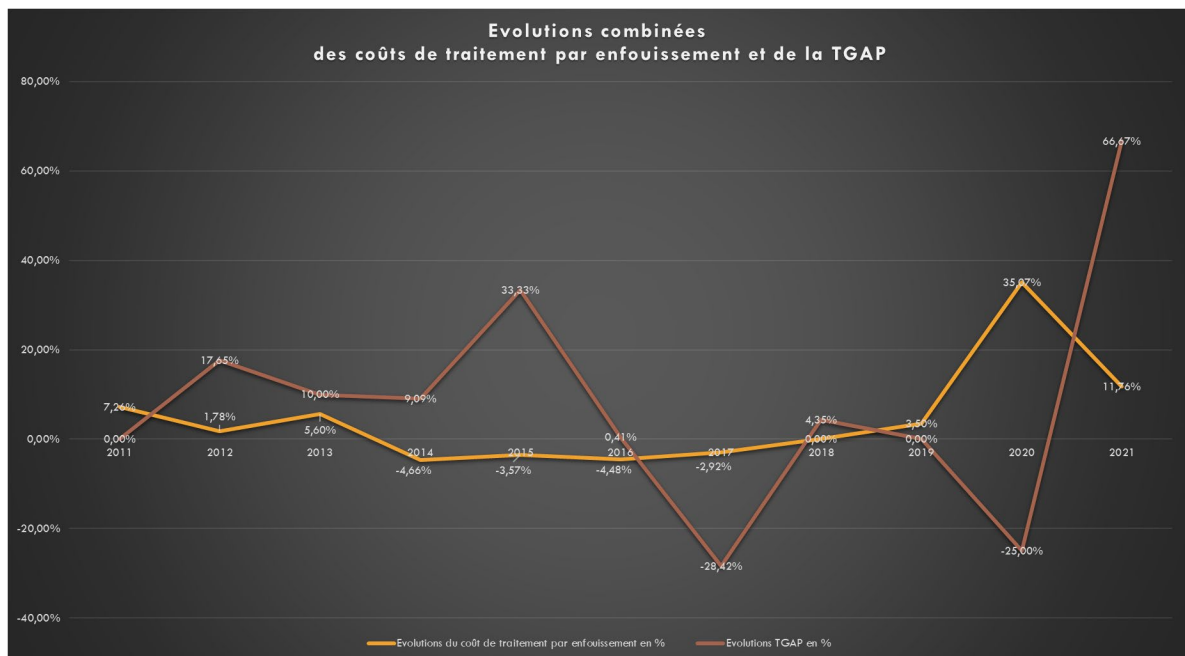
SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES DÉPENSES 2021

- Le coût de traitement par enfouissement : avec une **augmentation de 20,88%** par rapport à 2020, le montant inscrit pour l'année 2021 est de 2 055 000€
- Le transport des déchets avec location des bennes FMA : estimation pour l'année 2021 à hauteur de 332 360€
- Les déchèteries : Trieux 172 400€ / Homécourt 351 830€ / Jarny 272 500€
- Une étude concernant la mise en place d'un mode de financement incitatif : 50 000€
- Les charges de personnel : avec une augmentation de 1,46% par rapport à 2020, le montant inscrit pour l'année 2021 est de 2 078 000€

Comme indiqué lors du DOB, le syndicat doit faire face à une évolution exponentielle de la TGAP et des coûts de traitement par enfouissement.





Entre 2019 et 2021, la tonne de déchets enfouie a augmenté de près de 42 € TTC.
 La TGAP, après une petite diminution en 2020, atteint les 30 € en 2021.
 La loi de finances prévoit en 2025, une TGAP de 65 €.

Le syndicat, essaie, dès lors que des économies peuvent être réalisées, de limiter les prestations privées en les effectuant en interne.

Les déchets ménagers spéciaux :

Dépense 2019 : 178 684,57€

Dépense 2020 : 135 201,28€

Projection 2021 : 94 000 € (72 000€ de traitement + 22 000€ agent à mi-temps)

40 000€ d'économies minimum selon les tonnages

**FOCUS SUR LES
ECONOMIES
REALISEES EN
REGIE**

FOCUS SUR LES ECONOMIES REALISEES EN REGIE

La tonte sur les différents sites (siège - déchèterie Jarny - quai transit) :

Prix estimé prestataire privé / 4 tontes par an : environ 24 000€

Travaux réalisés par un agent toutes les deux semaines, d'avril à septembre, soit 12 tontes par an.

Coût : environ 6 000€

18 000€ d'économies pour des sites 3 fois plus entretenus

TOTAL DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT

7 647 154,57€

LES PRINCIPALES RECETTES 2021

- L'excédent de fonctionnement reporté 2020 : 350 000€
- Les prestations de services (mise à disposition de bennes, accès déchèterie de Jarny...) : 40 000€
- Les reprises de matériaux : 210 000€
- Le soutien Adelphe Citéo : 300 000€
- La subvention de l'ADEME pour étude mode de financement : 35 000€

LES PRINCIPALES RECETTES 2021

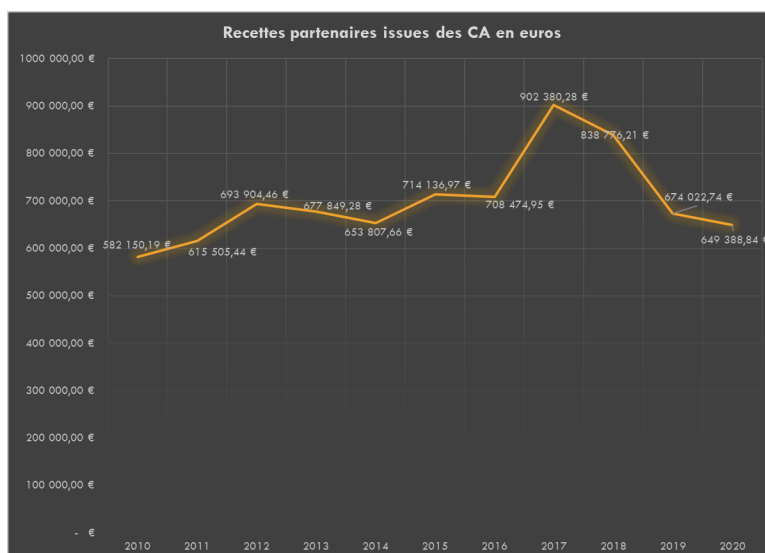
- La redevance spéciale : 194 428€

- Autres : vente composteurs, remboursement indemnités journalières, mandats annulés sur exercices antérieurs, opérations d'ordre, etc...

TOTAL : 35 986,77€

- Le produit attendu 2021 : 6 481 739,80€

FOCUS SUR LES RECETTES DES PARTENAIRES



Les recettes issues de la reprise des matériaux valorisables chutent depuis quelques années et la tendance n'est pas à la reprise. On constate néanmoins une hausse des cours du « gros » carton. La Chine est en forte demande.

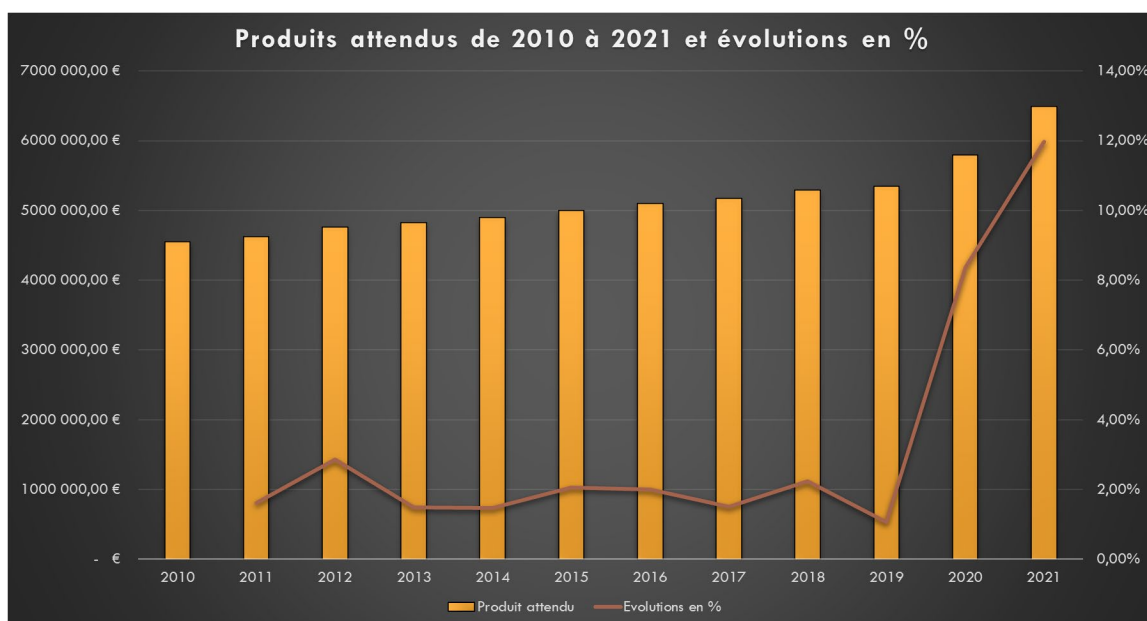
TOTAL RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

7 647 154,57€

PRODUIT ATTENDU 2021

6 481 739,80€
(+ 11,97%)

Force est de constater que les coûts de traitement grèvent cette année encore le produit attendu. Ce fut déjà le cas en 2020, mais l'impact en 2021 est plus important, de l'ordre de 8 %. Sans cette augmentation subie, l'évolution du produit attendu se situerait aux alentours des 3 %, comme pour les exercices antérieurs.



A défaut de maîtriser les coûts de traitement, le syndicat peut néanmoins se prévaloir de limiter leur impact grâce au travail effectué en régie, ce qui n'est pas le cas d'autres collectivités dont le produit attendu évolue parfois de plus de 50 %.

La présentation de Monsieur BESSEDJERARI étant terminée, le Président prend la parole :

« Je remercie le Vice-Président en charge des finances pour cette présentation claire et synthétique. A mon tour, et bien évidemment en tant que Président de cette structure je souhaitais vous faire part de deux réflexions.

La première est relative aux augmentations subies sur le traitement, cumulées entre le prestataire en situation de monopole et la TGAP (Taxe Générale sur Activités Polluantes) au travers des lois de finances successives. Comme j'ai eu à le rappeler, à de nombreuses reprises, cette situation est intolérable et inacceptable. Les graphiques présentés sont, on ne peut plus parlant, et montrent très simplement qui sont les responsables : le grand groupe privé et l'Etat. Pour cette seule année 2021, nous l'avons dit, 8 % d'augmentation directe sans pouvoir, encore une fois, interagir ! Ces évolutions sont sans précédent pour notre structure et très pénalisantes. Pour autant, et comme vous le savez, nous restons actif et nous n'avons pas attendu pour engager des démarches pour limiter les impacts financiers à venir :

- Réflexion avec d'autres collectivités, notamment le SMTOM avec qui nous pourrions envisager un partenariat dès 2022 ;
- Inscription de 50 000 euros en dépenses de fonctionnement (avec 70 % de subvention de l'ADEME) pour la réalisation d'une étude sur l'évolution potentielle du financement de nos déchets.
- Lors de la visite de notre centre de transfert par la députée Madame Caroline FIAT et Monsieur le Maire de JARNY, Jacky ZANARDO, je suis intervenu pour manifester notre mécontentement par rapport aux augmentations importantes et programmées de la TGAP (en 2021 : 30 euros par tonne HT et à l'horizon 2025 : 65 euros HT) qui ne font qu'impacter nos budgets et par les montants financiers sollicités auprès des usagers de nos services. La députée a été sensible à mon discours et à relayer une question au Gouvernement que je peux vous transmettre si vous le souhaitez.

La seconde concerne le service public. Je tiens à réaffirmer, haut et fort, l'importance des choix stratégiques opérés par le SIRTOM depuis bien longtemps pour assurer un vrai service public au travers d'une palette importante de services rendus en régie avec nos propres personnels et matériels. En 1999, Le Président de l'époque, André CORZANI a impulsé la création d'une régie de collecte ainsi que la création de déchèteries. Depuis cette date, nous n'avons eu de cesse que de conforter ou de développer nos services à la population dans ce même état d'esprit. Je n'ai pas peur de le dire, ces choix ont permis d'éviter des augmentations qui auraient pu nous être imposées par le secteur privé sur les activités que nous exerçons en direct. Cette année, l'augmentation de notre produit attendu est de 11,97 %. A titre d'information, et l'idée n'est pas de dédramatiser cette augmentation, mais sachez que des augmentations extrêmement importantes sont subies par des communes gérées en direct par la Communauté de Communes OLC. Pour tout vous dire, ces augmentations vont de 42 à 55 % du produit attendu. Cela me conforte dans l'idée que le service public rendu par le SIRTOM est de qualité et a permis d'éviter ces évolutions très préoccupantes. »

Le Président met alors aux voix le budget primitif 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

5/ Intégration de nouveaux membres dans les commissions permanentes

Deux délégués ont manifesté leur souhait d'intégrer les commissions

- finances, collecte et traitement des déchets ménagers pour Monsieur MILANO
- communication, prévention et législation pour Madame BOULIER.

Le Président propose de modifier la délibération afférente afin d'y intégrer ces délégués.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour répondre à Monsieur LIEVAIN, la commission communication va se réunir dans les prochaines semaines pour échanger sur les projets en faveur du tri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

